

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

LE LUNDI 24 FEVRIER 2025 AVANT 12H00

**MARCHE ALLOTI DE TRAVAUX POUR LE
REAMENAGEMENT DE BOITES ET DE VITRINES DU
PLATEAU DES COLLECTIONS DU
MUSEE DU QUAI BRANLY – JACQUES CHIRAC**

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
3. CARACTERISTIQUES DU MARCHE	4
4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
5. NEGOCIATION	8
6. COMPOSITION DES DOSSIERS DE REPONSE	8
7. SELECTION DES CANDIDATS ET CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	10
8. MODALITES DE REPONSE	11
9. DEMANDE DE PIECES AUX ATTRIBUTAIRES.....	12
10. DIVERSITE – EGALITE DANS LES MARCHES PUBLICS	12
11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	13
12. PROCEDURES DE RECOURS	14
13. REPRESENTANT DE LA PERSONNE PUBLIQUE.....	14

1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes :
 - Annexe n°1 : Informations « e-attestations » en fin de document,
 - Annexe n°2 : Liste des pièces graphiques contenues dans le présent RC en fin de document.
- L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et leurs annexes :
 - Annexe n°1 : le calendrier détaillé d'exécution propre à chaque lot devenant le calendrier définitif d'exécution (à fournir par le candidat) ;
 - Annexe n°2 : la demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrats de sous-traitance (DC4) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières commun (CCAPC) et son annexe le règlement intérieur du musée du quai Branly – Jacques Chirac ;
- Le cahier des clauses techniques particulières commun (CCTPC) ainsi que les cahiers des clauses techniques particulières propres à chaque lot et leurs annexes (listées dans chacun des CCTP) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot ;
- Le certificat de visite de site ;
- Les formulaires DC1/DC2 du musée du quai Branly – Jacques Chirac.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché

Le présent marché alloti a pour objet les travaux de rénovation de plusieurs espaces du Plateau des Collections (PC) du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Les zones de chantiers sont situées sur le plateau des collections, au niveau deux (2) du musée du quai Branly-Jacques.

Le projet de travaux se décompose en quatre sous-projets, s'inscrivant à plusieurs endroits du plateau des collections du musée :

- Projet Boîte Inde (B08)

Ce projet a pour objectif le remplacement complet des vitrines avec une modification importante de la scénographie.

- Projet Boîte Chine (B10)

Ce projet a pour objectif le remplacement complet des vitrines.

- Projet Amérique

Ce projet a pour objectif la modification de trois (3) vitrines lutrins visant à les faire passer d'une position oblique à une position verticale ainsi que le remplacement de deux (2) lutrins par des vitrines à fond mobile.

- Projet 3 Vitrines

Ce projet a pour objectif la mise en place d'ouvrants en remplacement des panneaux verriers existants.

Les prestations et leurs modalités d'exécution sont décrites dans le cahier des clauses administratives particulières commun (CCAPC). Les détails techniques des prestations sont précisés dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) propres à chacun des lots ainsi que dans le CCTPC.

3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

3.1 Forme du marché

Le présent marché est un marché ordinaire, alloti, rémunéré sur la base d'un prix global et forfaitaire uniquement, dont le prix est détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire présenté en annexe 1 de l'acte d'engagement pour chacun des lots.

3.2 Allotissement

Les prestations sont alloties de la manière suivante :

N°	Intitulés des lots séparés
1	Installation de chantier – dépose – CEA
2	Métallerie Serrurerie
3	Vitrines
4	Courant fort (CFO) – Courant faible (CFA)

5	Sprinklage
6	Eclairage

Le présent document est commun à l'ensemble des lots.

3.3 Durée du marché

Chaque lot est conclu pour une durée qui commence à courir à compter de sa date de notification au titulaire pour s'achever au terme du délai d'un (1) an à compter de la réception sans réserve des travaux.

La durée prévisionnelle du lot 1 est de seize (16) mois.

La durée prévisionnelle du lot 2 est de seize (16) mois.

La durée prévisionnelle du lot 3 est de onze (11) mois.

La durée prévisionnelle du lot 4 est de seize (16) mois.

La durée prévisionnelle du lot 5 est d'un (1) mois.

La durée prévisionnelle du lot 6 est de douze (12) mois.

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en application de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique (procédure adaptée ouverte).

Codes principaux	CPV	45000000-7 – Travaux de construction 45100000-8 – Travaux de préparation de chantier
		45400000-1 - Travaux de parachèvement de bâtiment 45421140-7 - Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres 39171000-1 – Vitrines 45311200-2 – Travaux d'installations électriques 45343200-5 – Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie 31527260-6 – Systèmes d'éclairage

4.2 Visite obligatoire du site

La seule connaissance du site ne suffit pas. Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du présent marché les candidats devront visiter le site où seront exécutés les travaux. **Cette visite est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.**

Les candidats devront se présenter munis d'une pièce d'identité au 222 rue de l'Université - Paris 7ème. Les visites sont organisées comme suit.

Les entreprises doivent s'inscrire pour une visite à l'adresse suivante : caf-dmts@quaibranly.fr, en précisant le ou les lot.s concernés et les noms et prénoms des représentants qui participeront à la visite.

Un maximum de deux personnes présentes par entreprise et par lot est autorisé.

Une date de visite et un créneau horaire leur sera proposé.

Il sera délivré aux candidats un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Les candidats reconnaissent avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site.

4.3 Renseignements complémentaires en cours de consultation

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, par écrit, une demande **au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE)** <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Seule la date de réception sur la plateforme PLACE fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

Les candidats ayant retiré le DCE durant la consultation seront informés de la réponse à la question via la messagerie sécurisée de PLACE (sauf ceux ayant retiré le dossier de façon anonyme). Il incombe aux candidats de prendre connaissance de ces réponses. Aucune réclamation à ce sujet ne sera évaluée.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de remise des offres.

4.4 Modification de détails du dossier de consultation

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard **cinq (5) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, comprenant les réponses aux questions des candidats en cours de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.5 Tranches optionnelles

Deux lots comportent des tranches optionnelles.

Le lot 2 Métallerie Serrurerie est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

La tranche optionnelle n°1 du lot 2 prévoit la fourniture et la pose de cornières afin de cacher et intégrer les rails de spots verticaux dans la zone Amérique. La description détaillée des prestations attendues est prévue à l'article A.II.3. CCTP du lot 2.

Le lot 6 Eclairage est composé d'une tranche ferme et de cinq tranches optionnelles.

La tranche optionnelle n°1 du lot 6 prévoit l'installation de rails et de projecteurs pour vitrine murale AM012-13-14 de la zone Amérique. La description détaillée des prestations attendues est prévue à l'article D.I.1.1. du CCTP.

La tranche optionnelle n°2 du lot 6 prévoit le remplacement et l'installation de rails et de projecteurs pour la vitrine murale AM016 de la zone Amérique. La description détaillée des prestations attendues est prévue à l'article D.I.1.2. du CCTP.

La tranche optionnelle n°3 du lot 6 prévoit l'installation de rails et de divers accessoires pour la vitrine en U de la zone Inde. La description détaillée est prévue à l'article D.I.2.1. du CCTP.

La tranche optionnelle n°4 du lot 6 prévoit l'installation de rails et de divers accessoires pour la vitrine SILO de la zone Inde. La description détaillée est prévue à l'article D.I.2.2. du CCTP.

La tranche optionnelle n°5 du lot 6 prévoit l'installation de rails et de divers accessoires pour la vitrine latérale droite AS020 de la zone CHINE. La description détaillée est prévue à l'article D.I.3.1. du CCTP.

Ces tranches pourront respectivement être affermies indépendamment les unes des autres. La décision d'affermissement devra être obligatoirement signée par une personne en mesure d'engager financièrement l'établissement et mentionner spécifiquement la ou les tranches affermies. Aucun autre document ne sera susceptible d'affermir l'une des tranches précitées. Cette décision expresse d'affermissement sera notifiée au titulaire du lot concerné.

La ou les tranches optionnelles affermies pourront se superposer à la tranche ferme et/ou entre elles.

Aucune indemnité d'attente ou de dédit dans la notification de la décision d'affermissement ne sera due en cas de non-affermissement pour l'une ou l'autre des tranches optionnelles.

4.6 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Le présent marché n'autorise aucune variante obligatoire ou facultative ni prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

4.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres mentionnée en page de garde du présent règlement de la consultation.

4.8 Nature de l'attributaire et groupement d'entreprises

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements. Cependant, un candidat individuel peut être membre de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R2142-23 du Code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Le cas échéant, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. En application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique, le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter les prestations détaillées et précisées dans l'accord-cadre et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

4.9 Monnaie

La personne publique choisit comme unité de compte l'euro. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie. Le candidat doit présenter une offre libellée en euros. Si son offre est retenue, la mise au point finale de l'accord-cadre s'effectuera en euros.

4.10 Langue

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront entièrement rédigées en langue française sous peine de rejet.

4.11 Habilitation du signataire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. À cet effet, il doit être présenté dans l'offre du candidat les justificatifs adéquats certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre.

5. NEGOCIATION

A l'issue de l'analyse des offres, le musée pourra négocier avec le ou les candidats les mieux classés pour chacun des lots.

Les phases de négociation seront toujours engagées via la plateforme des achats de l'Etat à l'adresse électronique indiquée dans l'acte d'engagement.

La personne publique se réserve également la possibilité d'attribuer au candidat le mieux classé sans engager de négociation.

6. COMPOSITION DES DOSSIERS DE REPONSE

6.1 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit permettre de garantir les capacités professionnelles et financières du candidat. Ainsi, il est attendu :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique ;

- Une déclaration comprenant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité de l'accord-cadre, portant sur les trois (3) dernières années ;
- Une liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de l'accord-cadre ainsi que les qualifications professionnelles éventuelles ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat pendant les trois dernières années ;
- Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de l'accord-cadre.

Le candidat est libre de fournir l'ensemble de ces informations dans un document libre ou en utilisant les formulaires DC1 / DC2 du musée du quai Branly – Jacques Chirac (joint au DCE).

A défaut, il peut, s'il le souhaite, avoir recours aux formulaires DC1, DC2 ou au DUME accessibles via le lien suivant : [Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

L'ensemble de ces informations et documents doit être également fourni pour chaque co-traitant et/ou sous-traitant, le cas échéant ainsi qu'une délégation de pouvoir de signature au titulaire mandataire, le cas échéant.

Conformément aux dispositions R. 2142-14 du Code de la commande publique, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés publics de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat. Elles sont simplement souhaitées afin de mieux appréhender les capacités du candidat.

6.2 Composition de l'offre du soumissionnaire

L'offre en réponse à la présente consultation devra impérativement contenir les éléments suivants :

- 1- **L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot**, à compléter, ainsi que ses annexes :
 - o Le calendrier détaillé d'exécution propre à chaque lot fourni par le candidat devenant le calendrier définitif d'exécution selon les conditions prévues à l'article 11.1 du CCAPC ;
 - o En cas de sous-traitant(s) désigné(s) à l'accord-cadre, le document de demande d'acceptation de sous-traitant (DC4) pour ce dernier ou chacun d'entre eux ;
- 2- **Le mémoire technique du candidat comprenant le SOGED** propre au lot concerné, reprenant les éléments constituant les critères de sélection des offres énoncés à l'article 67.2 du présent document ;
- 3- **La décomposition du prix global et forfaitaire propre à chaque lot**. Ce document doit obligatoirement contenir l'intégralité des postes selon le modèle joint au DCE. Aucun autre document ni aucun modèle modifié ne sera accepté
- 4- Le certificat de visite obligatoire complété et signé.

En cas de difficulté dans le remplissage des postes, il appartient au candidat de déposer une question via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) dans les conditions prévues à l'article 4.3 du présent document.

L'absence de mémoire technique entraînera l'irrégularité de celle-ci. Cette irrégularité ne pourra faire l'objet d'aucune régularisation.

7. SELECTION DES CANDIDATS ET CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

7.1 Information relative à la participation au lot n°3

L'Etablissement alerte les candidats sur la grande spécificité des prestations à réaliser dans le cadre du lot n°3 – Vitrines du présent marché. Une connaissance du secteur muséal et des travaux muséographiques sont fortement recommandés pour réaliser les prestations de ce lot.

7.2 Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- ✓ Adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- ✓ Adéquation des capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- ✓ Adéquation des capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les trois (3) dernières années).

7.3 Jugement des offres

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon détaillée ci-dessous.

7.3.1 Jugement des offres relatives aux lots 1, 2, 4, 5 et 6

Critère n°1 : le prix, note sur 40 points /100

- Le prix forfaitaire sera note selon la formule suivante :
$$\text{Note} = (\text{montant total de l'offre la plus basse} \times 40) / \text{montant de l'offre proposée par le candidat}$$
analyse

Critère n°2 : la valeur technique, noté sur 30 points /100

- Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie générale d'exécution du projet que le candidat entend déployer pour assurer l'exécution des travaux, sur la base du mémoire technique et du SOGED fournis notée sur 10 points / 100,
- Sous-critère 2 : La fonctionnalité, qualité, durabilité des équipements, notées sur 20 points /100

Critère n°3 : Organisation de chantier, noté sur 20 points

- Sous-critère 1 : La pertinence de la présentation de l'organisation du chantier en site occupé au regard des contraintes du musée (accès, horaires ouverture du musée, etc.), noté sur 10 points / 100
- Sous-critère 2 : Gestion des nuisances, notée sur 5 points / 100
- Sous-critère 3 : Proposition d'optimisation du planning, appréciée à partir du calendrier détaillé d'exécution remis par le candidat et de son intégration dans les calendriers généraux de construction et d'installation du projet, notée sur 5 points / 100

Critère n°4 : La pertinence de l'équipe proposée au regard des profils des membres de l'équipe proposée, leurs compétences et expériences similaires, notée sur 10 points / 100

La somme des notes financière et technique donne un total sur 100 points par candidat. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de l'analyse des offres sera retenue.

7.3.2 Jugement des offres relatives au lot 3 – Vitrines

Critère n°1 : le prix, note sur 30 points /100

- Le prix forfaitaire sera note selon la formule suivante :
Note = (montant total de l'offre la plus basse x 30) / montant de l'offre proposée par le candidat analysé

Critère n°2 : la valeur technique, noté sur 40 points /100

- Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie générale d'exécution du projet que le candidat entend déployer pour assurer l'exécution des travaux, sur la base du mémoire technique et du SOGED fournis notée sur 10 points / 100,
- Sous-critère 2 : La fonctionnalité, qualité, durabilité des équipements, notées sur 20 points
- Sous-critère 3 : La compatibilité d'usage au regard des contraintes d'accès aux œuvres pour le service de conservation, notée sur 10 points/100

Critère n°3 : Organisation de chantier, noté sur 20 points

- Sous-critère 1 : La pertinence de la présentation de l'organisation du chantier en site occupé au regard des contraintes du musée (accès, horaires ouverture du musée, etc.), noté sur 10 points / 100
- Sous-critère 2 : Gestion des nuisances, notée sur 5 points / 100
- Sous-critère 3 : Proposition d'optimisation du planning, appréciée à partir du calendrier détaillé d'exécution remis par le candidat et de son intégration dans les calendriers généraux de construction et d'installation du projet, notée sur 5 points / 100

Critère n°4 : La pertinence de l'équipe proposée au regard des profils des membres de l'équipe proposée, leurs compétences et expériences similaires, notée sur 10 points / 100

La somme des notes financière et technique donne un total sur 100 points par candidat. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de l'analyse des offres sera retenue.

8. MODALITES DE REPONSE

Les offres déposées au format papier ne feront l'objet d'aucune régularisation et seront rejetées.

L'ensemble des documents demandés à l'article 6 du présent règlement est désigné sous le terme générique d'« offre ».

Les offres devront parvenir à destination avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du règlement de consultation.

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la consultation est dématérialisée. Les offres doivent être présentées par voie électronique via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de s'assurer de la remise de l'offre électronique dans les délais, **il est recommandé aux candidats de prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure limites de remise** indiquées en première page du présent règlement. Les offres réceptionnées hors-délai ne seront pas ouvertes, même si le téléchargement de l'offre sur la plate-forme a débuté avant la date et l'heure limites de remise.

Lorsqu'un même candidat a procédé au dépôt de plusieurs offres dématérialisées sur la plateforme, seule la dernière offre qui a été déposée sera ouverte par la personne publique en application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique.

Tout téléchargement sur la plateforme créé une nouvelle offre, **chaque dépôt doit donc contenir l'intégralité des documents** de candidature et d'offre énoncés aux articles 6.1 et 6.2 du présent document.

Les pièces lorsqu'elles sont signées par voie électronique sont chiffrées et signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité (certificat RGS). Ce certificat de signature devra répondre aux conditions fixées à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Le candidat qui transmettra son offre par voie électronique pourra envoyer une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique sous réserve que cette copie parvienne à la personne publique avant la date et heure limite de remise des offres, et qu'elle soit placée sous un pli scellé portant la mention « Copie de sauvegarde pour MA-03241-TRAVAUX-RENOVATION-BOITES-NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde sera ouverte par la personne publique dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038318503>

Ils devront être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h00-12h00 / 14h00-16h00.

9. DEMANDE DE PIÈCES AUX ATTRIBUTAIRES

Pour information, afin de procéder à la notification de l'accord-cadre, il sera demandé aux attributaires des lots de fournir au pouvoir adjudicateur :

- Une attestation d'assurance en cours de validité,
- Une attestation délivrée par l'administration fiscale datant de moins de 3 mois, prouvant que l'attributaire est à jour de ses obligations fiscales,
- Une attestation délivrée par l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois, prouvant que le titulaire est à jour de ses obligations sociales,
- L'acte d'engagement signé.

L'offre arrivée en première position sera retenue provisoirement, sous réserve que le candidat concerné fournisse dans un délai raisonnable suivant la notification de la décision d'attribution, les pièces administratives listées ci-dessus. À défaut, l'offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

10. DIVERSITÉ – ÉGALITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Le ministère de la Culture a obtenu les deux labels « Diversité » et « Égalité ». Le musée du quai Branly-Jacques Chirac est également détenteur du Label « Égalité Hommes/Femmes ». À cet égard, il souhaite sensibiliser et mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables, en leur

rappelant les interdictions de soumissionner relatives au non-respect des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et aux discriminations.

Ainsi, tout opérateur économique peut se porter candidat à l'attribution d'un marché public, à l'exception toutefois des opérateurs économiques placés sous l'effet d'une interdiction de soumissionner en application des articles L2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Par ailleurs, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que :

- Ne pourront accéder aux marchés publics les employeurs qui, au 31 décembre précédant la consultation, n'auront pas engagé une négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre ;
- Sont également exclues de la commande publique les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation pénale définitive pour différentes discriminations énoncées à l'article 225-1 du code pénal, complété la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016.

11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'attribution du marché public afférent. Le responsable de ce traitement est le musée du quai Branly - Jacques Chirac.

La base légale de ce traitement est sa nécessité à l'exécution des mesures précontractuelles procédant des actes de candidatures des personnes concernées (article 6.1 b du Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)). Ces données ne seront pas utilisées à une autre fin que celle-ci. Les destinataires de ces données sont les personnes habilitées chargées de la gestion de marchés publics au sein du musée du quai Branly - Jacques Chirac, les personnes morales de droit privé ou de droit public ou les personnes privées auxquelles sont destinées ces offres (notamment aux fins d'analyse des offres), les organismes publics, exclusivement pour répondre à des obligations légales et le cas échéant, les prestataires ayant vocation à intervenir dans la procédure de passation dudit marché public présentant toutes les garanties requises au respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées durant toute la durée nécessaire à la passation du marché public. Elles pourront ensuite faire l'objet d'un archivage sur un support informatique distinct dont l'accès sera restreint et effectué conformément aux délais de prescription légaux applicables aux documents des dossiers de marchés publics. Conformément à la réglementation relative à la protection des données et notamment au RGPD, les candidats bénéficient à tout moment, dans le cadre du présent traitement, du droit d'accéder aux données à caractère personnel les concernant, du droit à leur rectification ou leur effacement, ou encore d'un droit à la portabilité de leurs données.

Pour exercer un de ces droits ou pour toute question relative au traitement des données, les candidats pourront adresser directement leur demande au délégué à la protection des données, par courrier postal à l'adresse suivante :

Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Service juridique et des achats

222, rue de l'Université CS60851- 75281 Paris

ou à l'adresse électronique suivante cnil@quaibranly.fr. S'ils estiment, par ailleurs, après cette prise de contact, que leurs droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, il leur sera possible d'adresser une réclamation à la CNIL.

12. PROCEDURES DE RECOURS

12.1 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris cedex 04. Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
- Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

12.2 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris cedex 04. Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr - Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

13. REPRESENTANT DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Monsieur Emmanuel KASARHÉROU, Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, nommé par décret en date du 16 mai 2023.

À Paris,

Le Président,

Emmanuel KASARHÉROU

ANNEXE UNIQUE AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pour l'attestation d'assurance et les attestations fiscale et sociale mentionnées au cahier des clauses administratives particulières, **le candidat retenu** devra satisfaire à l'exigence suivante :

Les attestations d'assurance responsabilité civile, fiscale et sociale devront être déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement, par le Musée du quai Branly - Jacques Chirac, à l'adresse suivante :

<http://www.e-attestations.com/fr>

En cas de difficultés dans le dépôt des documents, il est possible de contacter le service juridique et des achats à l'adresse suivante : marches-publics@quaibranly.fr

ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Liste pièces graphiques				
GENERAL				
Repérage	Repérage	_	ind.1	1/200
Chantier_PIC général	Chantier_PIC général	_	ind.1	
AMERIQUE				
Existant	Existant	_	ind.0	1/50
Dépose	Dépose	_	ind.0	1/50
Chantier_PIC	Chantier_PIC	_	ind.0	1/50
Archi	Archi	_	ind.0	1/50
Plafond	Plafond	_	ind.0	1/50
Détail	Détail	_	ind.0	1/50
CFO-CFA	CFO-CFA	_	ind.0	1/50
CHINE				
Existant	Existant	_	ind.0	1/50
Dépose	Dépose	_	ind.0	1/50
Chantier_PIC	Chantier_PIC	_	ind.0	1/50
Chantier_Approvisionnement	Chantier_Approvisionnement	_	ind.0	1/50
Archi	Archi	_	ind.0	1/50
Plafond	Plafond	_	ind.0	1/50
Détail	Détail	_	ind.0	1/50
CFO-CFA_PB	CFO-CFA_PB	_	ind.0	1/50
CFO-CFA_PH	CFO-CFA_PH	_	ind.0	1/50
INDE				
Existant	Existant	_	ind.0.	1/50
Dépose	Dépose	_	ind.0.	1/50
Plan de synthèse	Plan de synthèse	_	ind.0.	1/50
Chantier_PIC	Chantier_PIC	_	ind.0.	1/50
Chantier_Approvisionnement	Chantier_Approvisionnement	_	ind.0.	1/50
Perspective - vue zone Inde	Perspective - vue zone Inde	_	ind.1.	1/50
Archi	Archi	_	ind.0.	1/50
Plafond	Plafond	_	ind.0.	1/50
Détail	Détail	_	ind.0.	1/50
CFO-CFA_PB	CFO-CFA_PB	_	ind.0.	1/50
CFO-CFA_PH	CFO-CFA_PH	_	ind.0.	1/50
Sprinklage	Sprinklage	_	ind.0.	1/50
DOGON				
Existant	Existant	_	ind.0	1/50
Dépose	Dépose	_	ind.0	1/50
Chantier_PIC 1	Chantier_PIC 1	_	ind.0	1/50
Chantier_PIC 2	Chantier_PIC 2	_	ind.0	1/50

Archi	Archi	_	ind.0	1/50
Plafond	Plafond	_	ind.0	1/50
Détail	Détail	_	ind.0	1/50
CFO-CFA	CFO-CFA	_	ind.0	1/50
3 VITRINES				
Existant	Existant	_	ind.0	1/50
Dépose	Dépose	_	ind.0	1/50
Chantier_PIC	Chantier_PIC	_	ind.0	1/50
Archi	Archi	_	ind.0	1/50
Plafond	Plafond	_	ind.0	1/50
Détail 1	Détail 1	_	ind.0	1/50
Détail 2	Détail 2	_	ind.0	1/50